



## Avis public de radiodiffusion CRTC 2005-54

Ottawa, le 24 mai 2005

### **Appel aux observations à l'égard des demandes présentées par l'Association canadienne des télécommunications par câble (l'ACTC) en vue d'ajouter des services non canadiens aux listes de services par satellite admissibles à une distribution en mode numérique**

1. Le Conseil a reçu des demandes de l'Association canadienne des télécommunications par câble (l'ACTC) en vue d'ajouter cinq services en langues tierces aux listes de services par satellite admissibles à une distribution en mode numérique (les listes numériques).
2. Dans une lettre datée du 16 février 2005, l'ACTC a demandé au Conseil d'ajouter Radio Television Portugal International (RTPi), New Tang Dynasty Television (NTDTV) et Phoenix North American Chinese Channel (Phoenix) aux listes numériques. L'ACTC a décrit ces services comme suit :

**RTPi** : RTPi est le réseau de télévision internationale de Radiotelevisao Portuguesa, SA, l'entreprise de radiodiffusion publique du Portugal. Le service de RTPi offre une programmation diversifiée d'intérêt général en portugais, qui inclut des émissions de nouvelles, d'affaires publiques, de sport et de musique ainsi que des dramatiques.

**NTDTV** : NTDTV est un réseau de télévision indépendant sans but lucratif de langue chinoise, dont le siège social se trouve à New York. Sa programmation est à plus de 90 % en mandarin et inclut des nouvelles internationales, des émissions sur les arts et le divertissement, des spectacles de variétés et des émissions documentaires et éducatives.

**Phoenix** : Phoenix offre une programmation de haute qualité destinée aux communautés chinoises de l'Amérique du Nord, et présente des émissions de nouvelles et de divertissement provenant des chaînes de télévision de Hong Kong, de Chine, de Taiwan et d'autres pays de la région de l'Asie et du Pacifique. Cette chaîne diffuse principalement en mandarin. Son contenu comprend des séries dramatiques, de la musique, des émissions-débats, des affaires publiques, des émissions sur le style de vie, de l'infodivertissement et des émissions produites localement.

3. Dans une lettre datée du 23 février 2005, l'ACTC a demandé au Conseil d'ajouter aux listes numériques TV Globo Internacional (TV Globo) qu'elle a décrit ainsi :

**TV Globo** : TV Globo est une chaîne d'intérêt général en portugais destinée aux communautés portugaises et brésiliennes vivant à l'étranger qui diffuse 24 heures sur 24. La programmation de TV Globo comprend les télé-novelas (feuilletons pour la télévision), les nouvelles en direct, des émissions de variétés, des émissions-débats, des documentaires et du sport (soccer et événements en direct).

4. Dans une lettre datée du 12 avril 2005, l'ACTC a demandé au Conseil d'ajouter aux listes numériques PTV-Prime USA (PTV) qu'elle a décrit comme suit :

**PTV** : PTV est une chaîne de langue ourdoue axée sur la famille et destinée aux communautés sud-asiatiques de l'Amérique du Nord qui diffuse 24 heures sur 24. La programmation diversifiée de PTV provient du Pakistan et inclut des dramatiques, des comédies de situation, de la musique, des nouvelles ainsi que des segments documentaires et religieux.

5. Dans *Améliorer la diversité des services de télévision en langues tierces – Approche révisée à l'égard de l'évaluation des demandes d'ajout de services non canadiens de télévision en langues tierces aux listes des services par satellite admissibles à une distribution en mode numérique*, avis public de radiodiffusion CRTC 2004-96, 16 décembre 2004 (l'avis public 2004-96), le Conseil a modifié son approche à l'égard de l'évaluation des demandes en vue de faire ajouter des services non canadiens de télévision en langues tierces aux listes numériques, en même temps qu'il spécifiait les renseignements que doivent fournir les parrains canadiens à l'appui de leurs demandes. Le Conseil compte évaluer les demandes de l'ACTC dans le contexte de l'approche détaillée dans l'avis public 2004-96.

### **Appel aux observations**

6. Le Conseil invite le public à se prononcer sur les demandes de l'ACTC en vue d'ajouter les services énumérés ci-dessus aux listes numériques. Les parties qui désirent commenter les demandes doivent également faire parvenir une copie conforme de leurs observations au parrain canadien, l'ACTC, à l'adresse suivante :

Association canadienne des télécommunications par câble  
360, rue Albert, bureau 1010  
Ottawa (Ontario)  
K1R 7X7  
Télécopieur : (613) 232-2137

7. Les preuves d'envoi des observations à l'ACTC doivent aussi être jointes aux observations originales déposées au Conseil.
8. Les observations sur les demandes de l'ACTC doivent parvenir au Conseil au plus tard le **23 juin 2005**. Une copie des observations doit avoir été reçue par l'ACTC au plus tard à cette date.
9. L'ACTC peut déposer une réplique écrite à toute observation reçue à l'égard de sa demande. Cette réplique doit être déposée auprès du Conseil au plus tard le **8 juillet 2005** et une copie est signifiée dans chaque cas à l'auteur de l'observation.
10. Le Conseil n'accusera pas officiellement réception des observations. Il en tiendra toutefois pleinement compte et il les versera au dossier public de la présente instance, à la condition que la procédure de dépôt ci-dessous ait été suivie.

### **Procédure de dépôt d'observations**

11. Les parties intéressées peuvent soumettre leurs observations au Secrétaire général du Conseil :
  - **en remplissant le**  
[formulaire d'intervention/observations – radiodiffusion](#)
  - OU
  - **par la poste à l'adresse**  
CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2
  - OU
  - **par télécopieur au numéro**  
(819) 994-0218
12. Les mémoires de plus de cinq pages doivent inclure un sommaire.
13. Veuillez numéroter chaque paragraphe de votre mémoire. Veuillez aussi inscrire la mention **\*\*\*Fin du document\*\*\*** après le dernier paragraphe. Cela permettra au Conseil de vérifier que le document n'a pas été endommagé lors de la transmission.
14. Les observations présentées en format électronique seront disponibles sur le site web du Conseil à [www.crtc.gc.ca](http://www.crtc.gc.ca) dans la langue officielle et le format sous lesquels elles auront été présentées. On retrouvera ces observations dans la section *Instances publiques* du site web du CRTC. Toutes les observations soumises, que ce soit sous forme d'imprimé ou en format électronique, seront versées au dossier public pour consultation.

15. Le Conseil encourage les parties intéressées à examiner le contenu du dossier public et le site web du Conseil pour tous renseignements complémentaires qu'elles pourraient juger utiles lors de la préparation de leurs observations.

**Examen des observations du public et des documents connexes aux bureaux suivants du Conseil pendant les heures normales d'affaires**

Édifice central

Les Terrasses de la Chaudière  
1, Promenade du Portage, pièce G5  
Gatineau (Québec) K1A 0N2  
Tél. : (819) 997-2429 - ATS : 994-0423  
Télécopieur : (819) 994-0218

Place Metropolitan

99, chemin Wyse  
Bureau 1410  
Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3A 4S5  
Tél. : (902) 426-7997 - ATS : 426-6997  
Télécopieur : (902) 426-2721

205, avenue Viger ouest

Suite 504  
Montréal (Québec) H2Z 1G2  
Tél. : (514) 283-6607

55, avenue St. Clair Est

Bureau 624  
Toronto (Ontario) M4T 1M2  
Tél. : (416) 952-9096

Édifice Kensington

275, avenue Portage  
Bureau 1810  
Winnipeg (Manitoba) R3B 2B3  
Tél. : (204) 983-6306 - ATS : 983-8274  
Télécopieur : (204) 983-6317

Cornwall Professional Building

2125, 11<sup>e</sup> Avenue  
Pièce 103  
Regina (Saskatchewan) S4P 3X3  
Tél. : (306) 780-3422

10405, avenue Jasper  
Bureau 520  
Edmonton (Alberta) T5J 3N4  
Tél. : (780) 495-3224

530-580, rue Hornby  
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3B6  
Tél. : (604) 666-2111 - ATS : 666-0778  
Télécopieur : (604) 666-8322

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*